

## Avis du Conseil Supérieur de la Jeunesse sur la participation des jeunes dans les communes

---

**Le CSJ ...**

**... est convaincu,**

**... que la participation est un élément important de la "citoyenneté active",**

**... que la participation doit avoir lieu dans tous les domaines de la vie qui se rapportent au jeune, et à plusieurs niveaux (Européen, national, communal),**

**... qu'au Luxembourg, les jeunes s'intéressent à tout ce qui les concerne, qu'ils ont une opinion à ce sujet et qu'ils sont aussi prêts à s'impliquer...**

- La loi sur la jeunesse (Loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse) détermine qu'un des buts de la politique de la Jeunesse, est « de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes comme citoyens responsables et actifs, respectueux de la démocratie, des valeurs et des droits fondamentaux de notre société ».
- Un des principes de base de la politique de la Jeunesse est, que les jeunes doivent être activement consultés sur tous les points qui les concernent: « La politique en faveur des jeunes est une politique transversale fondée sur (...) une consultation active des jeunes sur les questions les concernant »<sup>1</sup>. Les rapports sur la situation de la Jeunesse de 2010 et 2015<sup>2</sup> indiquent que la participation des jeunes joue un rôle important pour la société, tout comme pour le développement de l'identité chez les jeunes.
- Dans le pacte Jeunesse de 2017-2020<sup>3</sup> une des quatre priorités concerne les mesures qui ont pour but de renforcer la participation des jeunes (par ex. le dialogue structuré).
- L'étude Shell sur les jeunes de 2015<sup>4</sup> a constaté qu'en Allemagne, les jeunes sont de nouveau intéressés par la politique et qu'ils sont aussi prêts à s'engager politiquement.

---

<sup>1</sup> Loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, Art. 2(3).

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) & Université du Luxembourg (UL) (Eds.). (2015). Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2015. La transition de l'adolescence vers l'âge adulte. Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2015. Übergänge vom Jugend- ins Erwachsenenalter. Luxemburg.; Ministère de la Famille et de l'Intégration (Ed.). (2010). Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg: Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg. Luxemburg: Ministère de la Famille et de l'Intégration.

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Luxembourg (Ed.). (2017). Jugendpakt 2017-2020 : Plan d'action national de la jeunesse.

<sup>4</sup> <http://www.shell.de/ueber-uns/die-shell-jugendstudie.html> (consulté le 08.11.17).

- Les jeunes sont prêts à participer, si le format est adapté à eux. Ceci inclut la durée de l'engagement, son accessibilité et la thématique qui touche à la fois leur vie quotidienne et leur monde. La présence de résultats concrets et d'un "Output" jouent ici un rôle important.

**... constate,**

**... que dans les 105 communes du pays il n'existe approximativement qu'une dizaine de structures comme des conseils communaux pour enfants et/ou pour jeunes<sup>5</sup>.**

**... que dans les 105 communes du pays il existe seulement des offres ponctuelles comme des forums de jeunes, et aucune offre régulière, voir constante dans le domaine de la participation. Au Luxembourg, il n'existe pas de vraie culture de participation au niveau des communes.**

**... que dans la majorité des 105 communes du pays il n'existe pas de services communaux/régionaux, ou encore des chargés en matière de la participation des enfants et des jeunes.**

**... que les jeunes veulent participer dans des plateformes participatives, mais qu'ils ne disposent pas toujours des ressources, des compétences ou des possibilités requises (le financement, la confiance en soi,...).**

**... qu'il existe des offres qui ne sont pas accessibles à tous les jeunes (les langues, la mobilité, le temps,...).**

**... que les expériences sur le terrain montrent qu'il existe des barrières structurelles et individuelles.**

**... exige,**

**... un développement conséquent et soutenu de plateformes participatives communales et régionales pour les jeunes au Luxembourg.**

- Ces plateformes participatives peuvent prendre des formes différentes: formelles ou non-formelles, ponctuelles ou à long terme, voir encore informatives ou à participation active. Le but de ces plateformes participatives devrait toutefois être de faire participer les jeunes à long terme de manière sociale, voir politique (citoyenneté active).
- En particulier, les plateformes participatives dans les communes peuvent atteindre beaucoup de jeunes, et sont donc parfaitement adaptées à promouvoir la participation des jeunes. Les jeunes y passent une grande partie de leur vie quotidienne. Les communes ont beaucoup de moyens pour influencer les domaines de vie des jeunes (par ex. l'engagement social et politique, les activités de loisir, les pairs, la mobilité, l'école, le logement).

---

<sup>5</sup> Cf. Le "recensement national 2016" sur le thème des conseils communaux de l'enfance et de la jeunesse et des offres ponctuelles pour la participation des jeunes dans les 105 communes tenu à Mondorf-les-Bains en 2016.

- Ces plateformes participatives ne devraient pas seulement être réalisées pour les jeunes, mais aussi pour les enfants et les jeunes adultes. La participation devrait être une partie intégrante de toutes les phases de la vie, et pas seulement être accessible qu'aux adultes. Les enfants devraient apprendre de manière adaptée à eux à exprimer leur opinion et à participer aux décisions qui les concernent.
- Le soutien pour ces plateformes participatives doit avoir lieu à plusieurs niveaux. Les décideurs importants sont le bourgmestre, les conseils communaux et la commission de la jeunesse. Les associations, les maisons relais, les maisons de jeunes et les écoles jouent eux-aussi un rôle important. Dans ces endroits des enseignants, des spécialistes psycho socio-éducatifs, mais aussi des bénévoles travaillent avec les enfants et les adolescents. Une sensibilisation à la participation des jeunes doit se faire à tous ces niveaux.
- Il existe plusieurs plateformes participatives au Luxembourg qui devraient être utilisées d'avantage: le conseil communal pour enfants, le conseil communal pour jeunes, le plan communal jeunesse, les « villes de jeux » (Kannerstad), les écoles, les maisons de jeunes, les associations ... Le « Zentrum fir politesch Bildung (Zpb) » est une ressource pour le soutien des plateformes participatives communales.
- Chaque commune doit établir un plan qui fixe quelles plateformes ou mesures sont employées pour soutenir la participation des jeunes (et des enfants, et des jeunes adultes) au sein de la commune.
- Pour permettre une meilleure mise en œuvre de ces plateformes participatives, la présence d'une personne titulaire est nécessaire dans chaque commune ou région, pour garantir une participation durable de ces plateformes tout comme celle des jeunes. Que ce soit une personne ou un service dépend du cadre communal ou régional concerné.
- Il faut créer des formats où les démarches « Peer-to-peer » sont appliquées dans le domaine de la citoyenneté et de la participation.
- Des assises régulières sur les „Good practices“ de la participation locale doivent avoir lieu au niveau national. Ici, les acteurs locaux peuvent présenter leurs projets, obtenir des informations sur les modèles d'autres communes ou de pays étrangers, ou encore nouer des contacts dans le but d'exécuter leurs projets<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Cf. "Assises nationales de l'intégration au niveau local", qui met l'accent sur l'accompagnement des communes dans le cadre de l'exécution de contenus/activités de manière concrète dans le cadre de l'intégration. [http://www.prosud.lu/documents/download/108/integration\\_document-asti-bonnes-pratiques](http://www.prosud.lu/documents/download/108/integration_document-asti-bonnes-pratiques) (consulté le 08.11.17).